

**Direction des Ressources Humaines
Service des personnels BIATSS
Pôle BIATSS Titulaires**

Dossier suivi par :
Morgan REMY

Laëtitia ATTAMNA
David MARTORELL
Jodie DERHE

Téléphone : 03.72.74.01.93 / 01. 95 / 01.98
drh-biatss-gestioncollective@univ-lorraine.fr

Le Président de l'Université de Lorraine

à

Mesdames et Messieurs les directeurs de collègues
Mesdames et Messieurs les directeurs de pôles scientifiques
Mesdames et Messieurs les directeurs de composantes de formation
Mesdames et Messieurs les directeurs de laboratoires de recherche
Mesdames et Messieurs les directeurs opérationnels
Monsieur l'Agent Comptable

Objet : Campagne 2023 de promotion par liste d'aptitude exceptionnelle pour l'accès au corps de technicien (TECH)

Réf. :

Lignes directrices de gestion (LDG) UL relatives aux promotions et aux valorisations des parcours professionnels adoptées par le Conseil d'Administration du 6 juillet 2021

Note sur les modalités d'organisation de la voie temporaire d'accès par liste d'aptitude au corps des Techniciens

Je vous informe de l'ouverture anticipée, au sein de l'université de Lorraine, de la campagne d'avancement par voie temporaire d'accès au corps des Techniciens de Recherche et de Formation, au titre de l'année 2023.

Pour rappel, le plan de repyramide de la filière ITRF, issu de la loi de programmation de la recherche et du protocole d'accord du 12 octobre 2020 sur les carrières et les rémunérations dans l'enseignement supérieur, vise à reconnaître les compétences des personnels qui occupent des emplois concourant au développement de la recherche (quelle que soit leur branche d'activité professionnelle (BAP)) ou des emplois d'appui à l'enseignement (plus particulièrement dans les BAP A, B, C, D, E et F), et en priorité ceux qui exercent des fonctions supérieures à leur emploi.

L'objectif de cette opération est de renforcer les ressources des laboratoires au niveau adéquat et dans les bonnes spécialités par des personnes correctement positionnées et d'offrir à ces derniers des perspectives professionnelles valorisantes tenant compte de l'évolution des missions des établissement d'enseignement supérieur.

Le recrutement exceptionnel organisé dans le corps des techniciens vise à répondre à cet objectif. La sélection se fondera sur la reconnaissance des acquis de l'expérience professionnelle des candidats, leur concours au développement de la recherche et la qualité de leur appui à l'enseignement. Les candidats veilleront en conséquence à rédiger avec le plus grand soin le rapport d'activité qu'ils doivent fournir à l'appui de leur dossier. Ce dispositif de recrutements exceptionnels s'échelonne sur 5 ans, soit jusqu'en 2026.

Les candidatures à la liste d'aptitude exceptionnelle seront étudiées par le groupe de travail « promotion » UL, puis par le groupe de travail « promotion » ministériel, au regard des critères d'appréciation fixés par les LDG (cf. LDG UL).

A cet effet, l'établissement propose des offres de formation spécifiques à destination des supérieurs hiérarchiques et des personnels. Ces formations permettent à chacun d'acquérir la méthodologie nécessaire à la rédaction du rapport d'aptitude professionnelle, du rapport d'activité et des différents organigrammes. En raison de la complexité de l'exercice, **il est vivement conseillé de réaliser ces formations** en amont du lancement de la campagne de promotion, soit en préparation de la campagne suivante.

Un exemplaire du dossier d'avancement complet et signé devra être remis à l'agent et devra obligatoirement faire figurer la mention de l'avis concerté de la direction de la structure.

Je vous remercie par avance de votre implication dans ce processus important pour la carrière de vos agents et j'attire également votre attention sur le strict respect de la procédure à suivre (cf. annexe_UL_1j) et du délai de transmission.

La direction des ressources humaines reste à votre disposition pour toute situation spécifique ou difficulté rencontrée.

A Nancy, le 7 novembre 2022


Pour La Présidente et par délégation,
Le Directeur Général Adjoint
Délégué aux Ressources Humaines

Sébastien LAJOUX

Pièces annexes disponibles sur l'ENT > Information RH :

- courrier aux agents
- courriers aux structures
- état des emplois successifs (annexe C2bis)
- rapport d'aptitude professionnelle (annexe C3)
- rapport d'activité et parcours professionnel (annexe C4)
- calendrier de gestion
- bilan campagne 2022
- conditions de promouvabilité
- procédure de constitution d'un dossier d'avancement (annexe_UL_1j)
- logigramme (annexe_UL_2j)